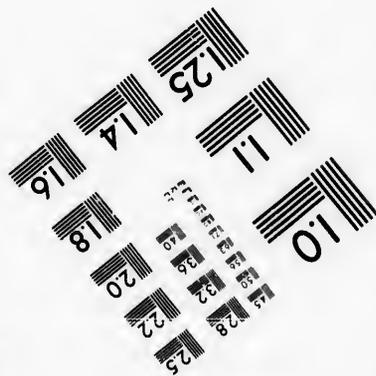
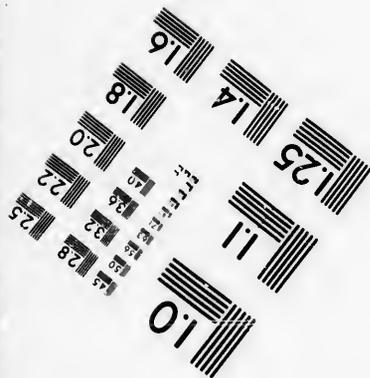
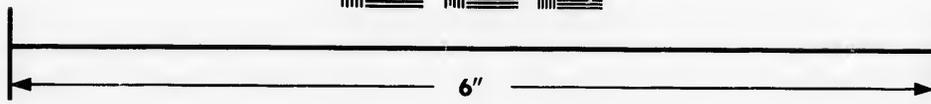
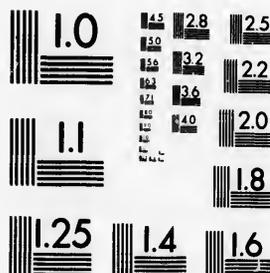


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**



**© 1986**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la  
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées  
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,  
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont  
pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata  
slips, tissues, etc., have been refilmed to  
ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement  
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,  
etc., ont été filmées à nouveau de façon à  
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

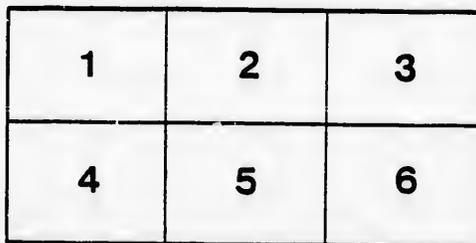
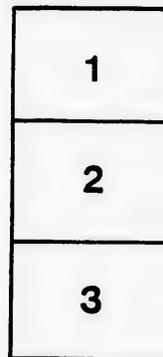
Medical Library  
McGill University  
Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Medical Library  
McGill University  
Montreal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

Re

Johnston - W.

---

# REVUE STATISTIQUE DES ENQUETES

TENUES PAR LA

COUR DU CORONER DU DISTRICT DE MONTREAL

PENDANT L'ANNÉE 1893.

PAR LE

DOCTEUR WYATT JOHNSTON.

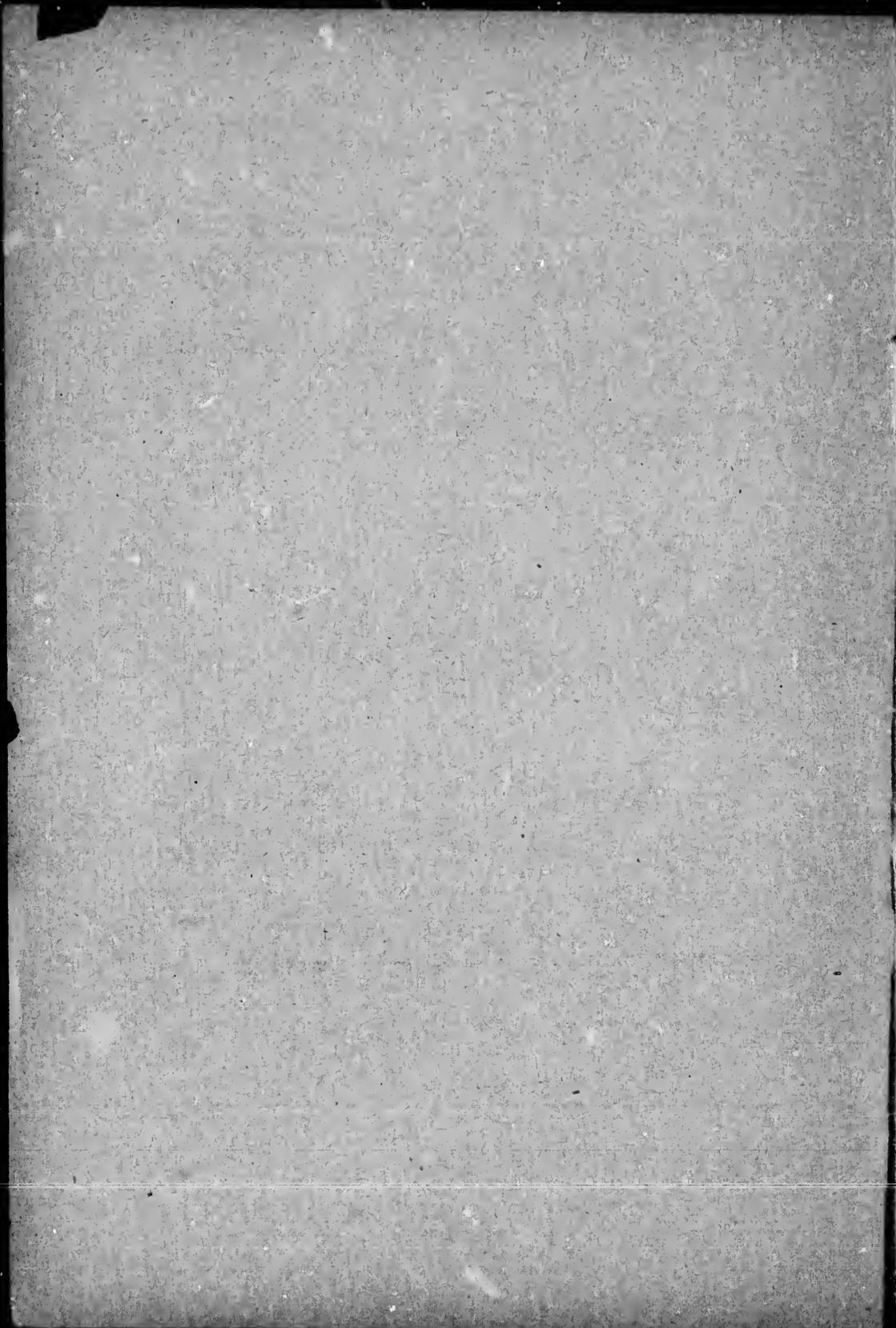
ET LE

DOCTEUR GEORGE VILLENEUVE

DE MONTREAL

---





# REVUE STATISTIQUE DES ENQUETES

TENUES PAR LA

COUR DU CORONER DU DISTRICT DE MONTRÉAL,  
PENDANT L'ANNÉE 1893.

Par le docteur Wyatt JOHNSTON et le docteur George VILLENEUVE, de Montréal.

Pendant l'année 1893, la cour du Coroner du district de Montréal s'est enquis de 386 décès et a tenu de ce chef autant d'enquêtes.

Sur ce nombre 276 concernaient des hommes et 109 des femmes, et dans un cas, 1 enfant nouveau-né dont le sexe n'est pas mentionné.

Nous avons résumé dans les tableaux qui suivent tous les renseignements les plus importants se rapportant à ces enquêtes.

## RELEVÉ DES DÉCÈS PAR AGE.

AGE.	NOMBRE.	%
Nouveaux-nés.....	14	3.6
Moins d'un an.....	11	2.8
De 1 an à 5 ans.....	23	5.9
5 " 10 ".....	14	3.6
10 " 20 ".....	25	6.5
20 " 30 ".....	55	14.3
30 " 40 ".....	46	11.9
40 " 50 ".....	58	15.1
50 " 60 ".....	44	11.4
60 " 70 ".....	34	8.8
70 " 80 ".....	17	4.4
80 " 90 ".....	15	3.9
Au-dessus de 90 ans.....	3	0.8
Age inconnu.....	27	7.0
<b>Total.....</b>	<b>386</b>	<b>100.0</b>

**RELEVÉ DES ENQUÊTES PAR MOIS.**

Mois.	NOMBRE.	%
Janvier .....	23	5.9
Février .....	35	9.1
Mars .....	35	9.1
Avril .....	28	7.2
Mai .....	36	9.3
Juin .....	44	11.4
Juillet .....	33	8.5
Août .....	40	10.4
Septembre .....	27	7.1
Octobre .....	41	10.6
Novembre .....	26	6.7
Décembre .....	18	4.7
<b>Total .....</b>	<b>386</b>	<b>100.0</b>

**NOMBRE D'AUTOPSIES PRATIQUÉES CHAQUE MOIS ET  
LEUR PROPORTION AVEC LE NOMBRE D'ENQUÊTES  
TENUES CHAQUE MOIS.**

Mois.	NOMBRE D'AUTOPSIES.	%
Janvier .....	3	13.1
Février .....	2	15.4
Mars .....	1	2.8
Avril .....	6	21.4
Mai .....	4	11.1
Juin .....	10	22.7
Juillet .....	5	15.1
Août .....	9	22.5
Septembre .....	5	18.1
Octobre .....	8	19.5
Novembre .....	2	7.7
Décembre .....	1	5.5
<b>Total pour l'année .....</b>	<b>56</b>	<b>14.5</b>

**CAUSES ET GENRE DE MORT D'APRÈS LES VERDICTS.**

VERDICTS.	NOMBRE.	VERDICTS.	NOMBRE.
<b>I.—HOMICIDES.</b>		<b>IV.—CAUSES NATURELLES.</b>	
Armes à feu.....	1	Administration de chloroforme.....	2
Coups et chutes.....	4	Empoisonnement.....	11
Négligence criminelle.....	4	Intempéries de la saison (exposition).....	2
Infanticides.....	3	Insolation.....	1
		Autres causes.....	1
<b>Total.....</b>	<b>12</b>	<b>Total.....</b>	<b>174</b>
<b>II.—SUICIDES.</b>		<b>Appareil circulatoire (40).</b>	
Armes à feu.....	5	Maladies du cœur.....	39
Instruments tranchants.....	3	Anévrisme de l'aorte.....	1
Pendaison.....	2	<b>Appareil respiratoire (35).</b>	
Submersion.....	1	Pneumonie.....	15
Précipitation d'un lieu élevé.....	1	Phtysie et hémoptisie.....	17
Chemins de fer.....	2	Bronchite.....	1
Empoisonnement.....	9	Embolie pulmonaire.....	1
<b>Total.....</b>	<b>23</b>	Apoplexie pulmonaire.....	1
<b>III.—ACCIDENTS.</b>		<b>Appareil digestif (12).</b>	
Armes à feu.....	4	Diarrhée ou choléra.....	5
Machines.....	3	Péritonite.....	2
Ascenceurs.....	3	Autres maladies.....	5
Chemins de fer.....	23	<b>Système nerveux (18).</b>	
Tramways.....	8	Apoplexie cérébrale.....	10
Chevaux et voitures.....	14	Congestion cérébrale.....	2
Traine sauvage (Toboggan).....	1	Autres maladies.....	6
Brûlures, eau chaude ou incendies.....	22	<b>Appareil urinaire (3).</b>	
Explosions.....	3	Néphrite chronique.....	1
Précipitation d'un lieu élevé.....	11	Fièvre urinaire.....	2
Ecrasement et chute sur le corps d'objets divers.....	11	<b>Appareil de la génération (2).</b>	
Submersion.....	41	Fièvre puerpérale.....	2
Aphyxie par aliments.....	3		
Suffocation d'enfants dans le lit de leurs parents (over-laying).....	3		
Gaz d'éclairage.....	7		

CAUSES ET GENRE DE MORT D'APRÈS LES  
VERDICTS.—*Suite.*

VERDICTS.	NOMBRE.	VERDICTS.	NOMBRE.
CAUSES NATURELLES.— <i>Suite.</i>		<i>Maladies générales (10).</i>	
<i>Morts-nés</i> .....	5	Purpura et scorbut.....	2
		Débilité sénile.....	4
<i>Maladies infectieuses (2).</i>		“ infantile.....	2
Fièvre typhoïde.....	1	Autres maladies .....	2
Diphthérie .....	1	<i>Intempérance</i> .....	5
		Causes inconnues .....	45
		Total .....	177

RÉCAPITULATION.

VERDICTS.	NOMBRE.	%.	Moyenne par 10,000 habitants.
HOMICIDES .....	12	3.11	0.34
SUICIDES .....	23	5.96	0.65
ACCIDENTS .....	174	45.07	5.96
CAUSES NATURELLES .....	177	45.86	....
Total .....	386	100.00	....

Ayant été spécialement attachés à la cour du coroner du district de Montréal, en qualité de médecins experts, nous avons cru devoir soumettre à l'appréciation de la profession médicale et du public le résultat de nos observations et celui des opérations de cette cour. Cependant, nous devons dire que nous n'avons été consultés que dans 184 enquêtes, ce qui restreint considérablement le champ de nos observations personnelles. Pour les 202 enquêtes qui restent, nous avons eu recours aux archives de la cour du coroner, conservées au greffe de la cour du district de Montréal.

Dans 36 de ces enquêtes, aucun médecin ne fut appelé à témoi-

guer. Pour les autres 166 enquêtes, la preuve médicale fut établie par différents médecins de la cité et du district de Montréal. Il appert par les témoignages donnés que dans 60 cas, ces médecins n'avaient pas vu professionnellement les décédés pendant leur vie où seulement à une époque éloignée du décès. Dans un certain nombre d'autres cas, les médecins n'avaient vu les décédés que quelques instants avant la mort et n'avaient pu établir un diagnostic certain.

A New-York et à Philadelphie, les médecins attachés à la cour du Coroner sont chargés de s'enquérir de tous les décès, dans tous les cas où les décédés n'ont pas reçus les soins d'un médecin, au moins pendant les 24 heures qui ont précédé la mort.

\* \* \*

### INFANTICIDES.

Trois verdicts de cette nature furent rendus. Les causes de la mort était *exposure* pour un cas et strangulation pour les deux autres. Il n'appert pas que la police ait recherché les auteurs de ces crimes; dans tous les cas, ils n'ont pas été amenés devant les tribunaux.

\* \* \*

### HOMICIDES

Il est intéressant au point de vue de la criminalité du district de Montréal d'apprécier ces cas, au nombre de neuf.

Trois accusations d'homicide, par armes à feu, par coup et par négligence criminelle respectivement sont encore pendantes devant les tribunaux. Pour la première, le coup fatal fut tiré dans la province d'Ontario, et le procès sera instruit dans cette province; elle n'affecte donc en rien la criminalité du district de Montréal. Dans le deuxième cas, il s'agit d'un homme tombé au cours d'une bagarre avec des enfants qui avait commis à son égard des expiègleries. Dans le troisième cas, un propriétaire est appelé à répondre à l'accusation d'avoir causé la mort d'un jeune homme, par sa négligence de munir un établissement industriel d'appareils de sauvetage (*fire escapes*). Reste six accusations d'homicide jugées définitivement par les tribunaux, quatre par le grand jury, une par la cour de police et la dernière par la cour du Banc de la Reine.

Dans les quatre cas soumis au grand jury, il y avait deux accusations de négligence criminelle, l'un au sujet d'un homme tombé d'un échafaudage, et l'autre au sujet d'un homme frappé à la tête

et précipité à l'eau, par une passerelle qui avant glissé de ses attaches. Dans les deux autres cas les prévenus avaient à répondre à l'accusation d'avoir causé la mort pas des voies de fait, dans un cas au sujet d'un jeune homme frappé à la tête, dans une bigarre, au cours d'une partie de crosse sauvage (Lacrosse) et dans l'autre cas, au sujet d'une vieille femme, morte des suites d'une déchirure du rein causée probablement par des coups, pendant d'une orgie. On n'avait pas relevé d'intention criminelle chez le prévenu.

Dans la cause instruite devant la cour de police, le prévenu fut acquitté par le magistrat. Ici un mari était accusé d'être la cause de la mort de sa femme en lui refusant les soins nécessaires pendant la maladie qui avait précédé la mort. Au cours de cette instruction devant le magistrat de police, il fut prouvé que cette femme s'étant présentée à la consultation externe de *Montreal General Hospital*, quelques semaines avant sa mort, on lui avait appris qu'elle était prise de fièvre typhoïde, et on lui avait fortement recommandé d'entrer à l'hôpital. Malgré cela, elle retourna chez elle, mais après quelque temps, son état empirant, elle fut transportée au *Montreal General Hospital*, où elle expira au bout de quelques jours. A l'autopsie le diagnostic de fièvre typhoïde fut confirmé et on constata comme cause immédiate de la mort une péritonite suite d'une perforation intestinale. Le corps était bien nourri et n'indiquait nullement la dénutrition. Les principaux témoins à charge n'avaient pas fréquenté le domicile de la défunte, pendant sa maladie, et ne pouvaient témoigner que sur des oui-dire. Ce qui ne les a pas empêché d'accuser le mari d'avoir laissé mourir sa femme d'innanition et d'obtenir du jury du coroner un verdict à cet effet.

La seule accusation d'homicide à parvenue pendant l'année 1893 jusqu'aux petits jurés, est celle d'un prisonnier de la prison commune accusé d'avoir causé la mort d'un autre détenu, par un coup de pied porté au périnée. Cette cause présente ceci de singulier, que l'autopsie du cadavre ne fut pratiquée qu'après l'enquête du coroner et que la preuve médicale de la cause de la mort fut établie, d'une manière satisfaisante, seulement devant la cour du Banc de Reine. Aussi, la cause prit devant ce tribunal un aspect tout autre et sur la recommandation de l'honorable juge qui présidait le tribunal, le prévenu fut acquitté sans que les témoins à charge eussent été entendus.

Nous n'avons donc pas à enregistrer pour l'année 1893, une seule conviction pour meurtre, ni même pour aucune autre forme d'homicide, malgré les douze verdicts d'homicide rendus par la cour du coroner.

**SUICIDES.**

HOMMES 18.		FEMMES 5.	
Mariés .....	12	Mariées .....	1
Célibataires .....	4	Célibataires .....	2
Veufs .....	0	Veuves .....	2
Inconnu .....	2		
Total .....		23	

RELEVÉ DES SUICIDES PAR MOIS.		RELEVÉ DE L'ÂGE DES SUICIDES.	
Mois.	No.	ÂGE.	No.
Janvier .....	0	Moins de 20 ans .....	1
Février .....	0	De 20 à 30 ans .....	4
Mars .....	2	" 30 à 40 " .....	4
Avril .....	2	" 40 à 50 " .....	8
Mai .....	4	" 50 à 60 " .....	1
Juin .....	4	Plus de 60 " .....	2
Juillet .....	1		
Août .....	3	Total .....	
Septembre .....	1		23
Octobre .....	2		
Novembre .....	2		
Décembre .....	2		
Total .....			
	23		

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.		RELEVÉ DES PROFESSIONS DES SUICIDES (Hommes).	
MOTIFS.	No.	PROFESSIONS.	No.
Chagrins de famille .....	1	Avocat .....	1
Revers de fortune .....	1	Cultivateur .....	1
Amour, jalousie, débauche ..	4	Marchands et commis .....	4
Ivresse et ivrognerie .....	5	Ouvriers, domestiques, em- ployés, etc .....	12
Aliénation mentale .....	9		
Souffrances physiques et ma- ladie .....	2	Total .....	
Inconnu .....	1		18
Total .....			
	23		

Montréal présente une moyenne de suicides de 0.65 par 10,000 habitants. Il est intéressant de comparer cette moyenne avec celle des villes américaines suivantes : Baltimore 0.56, Philadelphie 0.76, Boston 1.11, New-York 1.57, Chicago 1.87, St. Louis 2.16 et San Francisco 2.66. La moyenne de Paris est de 3.78 par 10,000 habitants.

Au sujet du mode d'exécution, nous constatons que les suicides par armes à feu, au nombre de 5, et les suicides par instruments tranchants, au nombre de 3, se rencontrent exclusivement chez les hommes. Les suicidés qui ont fait usage d'instrument tranchants se sont dans chaque cas sectionné la gorge. Le seul cas de suicide par submersion se rencontre chez une jeune fille de dix-huit ans. Sur neuf cas de suicide par le poison, nous relevons comme moyen de perpétration, l'emploi du sulfate de cuivre pour un cas. Nous ferons remarquer que ce fait se rencontre très rarement, il n'en existe que quatre à cinq exemples. Les autres suicidés par le poison ont tous eu recours à des préparations arsénicales, vert de Paris, sept fois, *roses de rats*, une fois. En vue du nombre considérables de suicides perpétrés au moyen des préparations arsénicales, nous croyons que les autorités compétentes devraient prendre les moyens nécessaires pour empêcher l'achat si facile de ces préparations.

\* \* \*

#### ACCIDENTS.

Dans la plus part de ces cas, les dépositions des témoins oculaires et les circonstances de l'événement établissaient parfaitement la nature purement accidentelle de la mort; et il ne s'agissait que de savoir si elle avait été causée par maladresse, négligence, imprudence, inattention, ou inobservation des règlements. Le motif de ces enquêtes était plutôt d'assurer la protection des ouvriers, contre les accidents industriels ou de manœuvre et la sécurité du public, contre l'incurie des gens, que de rechercher la criminalité. Toutes ces enquêtes ont été conduites avec beaucoup de soin et d'habileté par M. le coroner McMahon, qui n'a rien négligé pour les rendre aussi complètes et aussi efficaces que possible. Dans un certain nombre de ces cas, le jury a trouvé qu'il y avait eu négligence, mais en vue des circonstances fortuites sous lesquels l'accident était aussi, il n'a pas voulu lui attacher un caractère de criminalité et il a rendu le verdict de *mort accidentelle causée par négligence non criminelle*.

**RELEVÉ par ordre de fréquence des causes des morts accidentelles  
et leur proportion par cent du nombre total des morts acciden-  
telles.**

CAUSE.	No.	%
Submersion .....	41	23.5
Chemins de fer.....	23	13.2
Brûlures, eau chaude, incendies.....	22	12.6
Voitures et chevaux .....	14	8.2
Précipitation d'un lieu élevé .....	11	6.3
Ecrasement et chute d'objets divers .....	11	6.3
Empoisonnement.....	11	6.3
Tramways .....	8	4.4
Gaz d'éclairage.....	7	4.0

Nous attirons l'attention sur le nombre considérable des cas de submersion, dont la proportion est vraiment surprenante. Quarante-une enquêtes furent tenues sur le corps de noyés. Dans 32 cas la preuve put établir, d'une manière satisfaisante, la nature purement accidentelle de la submersion et dans les autres cas elle ne fit rien connaître, en dehors du fait que les corps avaient été trouvés à l'eau.

Le grand nombre des décès dus au gaz d'éclairage mérite aussi une mention particulière. Sept personnes ont péri dans des incendies, de ce nombre trois étaient des pompiers. L'un d'eux a dû la mort à la chute d'une pierre, les deux autres ont trouvé la mort dans l'élément qu'il combattaient.

Nous ne saurions trop nous élever ici contre la funeste habitude de certains parents de coucher leurs enfants en bas âge avec eux. Nous relevons trois décès arrivés chez de jeunes enfants qui sont morts étouffés dans le lit de leurs parents, pendant leur sommeil. Sans doute, le réel chagrin manifesté parents a seul empêché les jurés de sévir.

Les accidents mortels causés par les moyens de transport forment une catégorie intéressante que nous allons traiter à part.

**MOYENS DE TRANSPORT.**

Au début, nous croyons devoir attirer l'attention sur la fréquence relative des accidents mortels dus aux différents moyens de transport les plus en usage : chemins de fer 13.2 par cent, voitures et chevaux 8 par cent, tramways 4.4 par cent.

*Chemins de fer.*

Victimes : employés 6, voyageurs 4, personnes marchant sur la voie ferrée (*trespassers*) 10, personnes tuées sur les traverses de niveau (*level crossings*) 3. Total 23.

Les collisions de chemins de fer n'ont causé aucun accident mortel.

*Tramways.*

Il nous paraît intéressant de relever, ici, que trois de ces accidents sont imputables aux tramways traînés par des chevaux et cinq aux tramways électriques. Les victimes des chars électriques sont un employé tombé du toit d'un tramway, deux voyageurs frappés l'un en descendant d'un tramway par un autre qui venait en sens inverse, et l'autre tué en voulant passer d'un tramway en mouvement, dans un autre, et deux piétons qui traversaient la chaussée.

En vue de l'agitation qui s'est produite lors de l'introduction du système *Trolley*, comme mode de propulsion des chars électriques, c'est un fait digne de remarque, qu'aucun décès n'est imputable à ce mode spécial de distribution et d'emploi de la force électrique.

*Ascenseurs.*

Les trois accidents de ce genre sont dus à l'imprudence des victimes elles mêmes et non aux appareils ou aux employés en charge.

\*.\*

### MORTS DE CAUSES NATURELLES

Dans 130 verdicts le décès est attribué à une cause naturelle bien définie. Dans un certain nombre de ces cas, le verdict basé sur des constatations faites à l'autopsie comporte une certitude absolue. Mais, dans un grand nombre de cas, comme la preuve médicale ne repose pas sur l'autopsie et ne comporte pas la description ou la mention de l'observation des symptômes de la maladie, la plupart des causes de décès mentionnées sont absolument hypothétiques et n'offrent aucune garantie de certitude.

En face de la disposition si universellement répandue d'attribuer toute mort subite, soudaine ou inattendue à des maladies organiques du cœur, nous désirons attirer l'attention sur le fait singulier, que dans les 56 autopsies que nous avons faites, nous n'avons rencontré, qu'une seule fois, une maladie organique du cœur. Nous avons trouvé, au contraire, comme cause fréquente de mort subite, des maladies aiguës méconnues ou ignorées, comme pneumonie, pleurésie et même un cas de fièvre typhoïde. Nous avons rencontré un grand nombre de cas d'apoplexie cérébrale chez des néphritiques chroniques.

Dans 47 verdicts, la mort est dite de cause inconnue, de cause naturelle ou de cause naturelle inconnue. Ces appellations, au point

de vue médico-légal, sont fausses et propres à induire en erreur. On ne peut dire d'une mort qu'elle est *naturelle*, que si on en a trouvé la cause et qu'elle est *inconnue*, que lorsqu'après avoir épuisé tous les moyens de recherche: autopsie, examens microscopique, analyse chimique, etc., on n'en a pas trouvé d'explication suffisante ou satisfaisante. Nous pouvons citer comme exemple de ce genre, celui d'un individu trouvé mort dans une chambre d'hotel et chez lequel ni l'autopsie, ni l'analyse chimique des organes, ne put fournir l'explication de la mort.

Nous appellerions ces décès, morts de causes inexplicables ou de causes insuffisamment constatées, avec mention que les circonstances ne font pas soupçonner un crime, si tel est le cas.

Toutes les lacunes, que nous venons de signaler, font que notre statistique des morts de causes naturelles offre peu de garantie de certitude et qu'elle est absolument hypothétique, quant au nombre de ces décès et quant à leurs causes.

Dans un grand nombre de cas de morts subites, des soupçons d'empoisonnement s'élevèrent et suscitèrent des enquêtes. Comme règle générale, chaque fois que l'autopsie fut pratiquée, elle révéla des lésions pathologiques expliquant la mort d'une manière satisfaisante, à l'exclusion de toute idée d'empoisonnement. Cette constatation prouve que le poison, est bien moins souvent qu'on le croit généralement, une cause de mort subite.

Dans un certain nombre de cas, les verdicts font mention de l'abus des boissons enivrantes, soit comme cause aggravante de la maladie ayant entraîné la mort et dans un certain nombre d'autres cas, soit comme cause déterminante de la mort. Mais en vue du fait, que beaucoup de ces verdicts ne sont basés que sur des preuves légères et des données incertaines, nous croyons devoir passer ce sujet sous silence, de crainte d'induire le public en erreur. (1)

---

(1) Travaux des mêmes auteurs: Les verdicts de la cour du coroner du district de Montréal, un point de vue médical, pour le premier semestre de 1893, par Wyatt Johnston, M. D. et George Villeneuve, M. D. (Union Médical du Canada, août 1893). Six months of medico-legal evidence, in the coroner's court of Montreal, 1893, by Wyatt Johnston, M.D. and George Villeneuve, M.D., (Montreal Medical Journal, August, 1893).

One hundred cases in the coroner's court of Montreal, 1893, by Wyatt Johnston M.D. (Montreal Medical Journal, September, 1893).

